

Loana perd un procès sur l'exploitation de sa marque

MARSEILLE (AFP) - Loana, la vedette du reality show Loft Story, a perdu le procès qu'elle avait intenté devant le tribunal de grande instance de Marseille pour faire interdire à une créatrice l'usage de son nom, a rapporté le quotidien La Provence jeudi.



*Loana, la vedette du reality show Loft Story
Photo : Gérard Julien/AFP*

Elle a été condamnée à 3 000 euros d'amende.

Loana, 28 ans, de son vrai nom Loana Petrucciani, revendiquait le droit d'exploiter la marque "Loana". Elle avait attaqué une créatrice du Vaucluse, Anne-Marie Aerts qui avait déposé cette marque le 7 mai 2001 au tribunal de commerce de Marseille pour vendre produits cosmétiques, parfums, savons, bijoux ou même eaux minérales.

La vedette de la télévision estimait que son prénom avait été découvert par le public à l'occasion de sa participation à l'émission de M6 qui s'était déroulée du 26 avril au 5 juillet 2001.

Selon la Provence, le TGI a jugé que la place de Loana dans ce jeu télévisé s'était "plutôt affirmée dans les semaines suivantes jusqu'à atteindre son point culminant à la date de sa victoire", soit à partir du 14 mai 2001 et que l'antériorité devait bénéficier à son adversaire.

Fermer